

## DÉTAILS ET RÈGLEMENTS DE LA LOTO VOYAGE 2015

### Admissibilité

1. Cette loterie est réservée prioritairement aux employés, bénévoles, médecins, ainsi qu'aux contractuels opérants des dépendances au CSSS Drummond.
2. La vente des billets se fera à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 selon la séquence suivante :
  - Du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> mars 2015 : auprès des employés, bénévoles, médecins et contractuels opérants des dépendances au CSSS Drummond
  - Du 2 mars au 1<sup>er</sup> avril 2015 : auprès des retraités du CSSS Drummond
  - À compter du 2 avril 2015, la Fondation se réserve le droit d'écouler les billets non vendus dans le public en général.
3. Les administrateurs des conseils d'administration du CSSS Drummond et de la Fondation Sainte-Croix/Heriot sont admissibles dès le 1<sup>er</sup> février 2015.
4. Les dirigeants et les employés de la Fondation Sainte-Croix/Heriot sont admissibles dès le 1<sup>er</sup> février 2015 à l'exception de la technicienne en comptabilité.
5. Pour participer au concours, il faut être âgé de 18 ans et plus et résider au Québec.

### Mode de participation

6. Chaque participant à LOTO-VOYAGE 2015 de la Fondation Sainte-Croix/Heriot doit compléter un coupon de participation et choisir une option de paiement selon le choix proposé. Le participant est la personne dont le nom apparaît sur le coupon de participation du billet de tirage. Le cas échéant, c'est à cette personne que sera remis le prix.
7. Chaque coupon de participation doit contenir le nom d'un seul participant.
8. Tous les coupons complétés doivent être reçus au plus tard le 15 avril 2015 à 11 h 59.
9. 550 billets seront mis en vente, numérotés de 001 à 550.
10. Les billets peuvent être payés selon les modalités suivantes : chèque, carte de crédit, argent comptant ou prélèvements à la source.
  - a. Chèque : 1 chèque daté payable avant le 15 avril 2015 ou 3 chèques de 50 \$ datés février 2015; mars 2015 et le dernier du 15 avril 2015 au nom de la Fondation Sainte-Croix / Heriot.
  - b. Carte de crédit : un seul versement de 150 \$.

c. Déduction à la source : 5 \$ par semaine débutant en avril 2015 et se terminant en novembre 2015.

11. Un chèque sans provision entraîne automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée, et ce, dans les 10 jours de la date à laquelle la Fondation Sainte-Croix/Heriot recevra le chèque de l'institution bancaire. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet devient non-éligible à tous les tirages.
12. Le participant doit défrayer la totalité du coût du billet de LOTO-VOYAGE advenant l'une des situations suivantes : départ, congé, congé sans solde, maladie, retraite) ainsi que toute autre situation non prévue qui mettrait fin à son lien d'emploi avec le CSSS Drummond.
13. Il n'y a pas de limite au nombre de billets qu'une personne peut acheter.

### Description des prix

La valeur totale des prix est de 26 500 \$.

- 10 voyages dont les prix varient entre 1 300 \$ et 3 200 \$. Les dates seront précisées pour chaque prix.
- 10 forfaits escapades pour deux personnes d'une valeur approximative de 300 \$ taxes et services inclus, plus 10 cartes cadeaux d'une valeur de 100 \$, non monnayables et non échangeables.

DATE ET HEURE DU TIRAGE	DESCRIPTION DU PRIX	ENDROIT DU TIRAGE	DATE ET HEURE ULTIME POUR RÉCLAMER LES PRIX
22 avril 2015 10 h 15	Tirage 1 – Voyage dans l'Sud avec le groupe Kaïn – Hôtel secret – Formule Tout inclus, 8 jrs / 7 nts – Départ en mi-janvier ou début février 2016 : 3 200 \$  Tirage 2 – Forfait escapade à l'Auberge Godefroy – valeur 300 \$ + carte cadeau valeur 100 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	22 avril 2016  10 h 15
13 mai 2015 10 h 15	Tirage 3 – Cuba , Santa Clara, 8 jrs / 7 nts – Sol Cayo Santa Maria - Formule Tout inclus – Valeur 2 000 \$  Tirage 4 : Forfait escapade à l'Auberge Montagne Coupée – valeur 300 \$ + carte cadeau valeur 100 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	13 mai 2016  10 h 15

10 juin 2015 10 h 15	Tirage 5 : République Dominicaine, Puerto Plata, 8 jrs / 7 nts, Casa Marina Beach- Formule Tout Inclus – Valeur 1 500 \$  Tirage 6 : Forfait escapade à l'Auberge du Lac-à-l'Eau-Claire – valeur 300 \$ + carte cadeau valeur 100 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	10 juin 2016  10 h 15
8 juillet 2015 10 h 15	Tirage 7 – États-Unis, Las Vegas 4 jrs / 3 nts – Treasure Island, vols, hébergement – valeur 1 300 \$  Tirage 8 : Forfait escapade à l'Auberge Lac St-Pierre – valeur 300 \$ + carte cadeau valeur 100 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	8 juillet 2016  10 h 15
12 août 2015 10 h 15	Tirage 9 – Costa Rica 8 jrs / 7 nts – Barcelo Langosta Beach - Formule Tout inclus – valeur 3 000 \$  Tirage 10 : Forfait escapade à l'Hôtel Rive Gauche – valeur 300 \$ + carte cadeau valeur 100 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	12 août 2016  10 h 15
9 septembre 2015 10 h 15	Tirage 11 – Jamaïque, Montego Bay, 8 jrs/ 7 nts – Holiday Inn Sunspree - Formule Tout inclus – valeur 2 500 \$  Tirage 12 – Forfait escapade à l'Estrimont Suites & Spa – valeur 300 \$ + carte cadeau valeur 100 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	9 septembre 2016  10 h 15
14 octobre 2015 10 h 15	Tirage 13 – France, Paris, 9 jrs / 7 nts – Hôtel André Latin - Vols, hébergement – valeur 2 200 \$  Tirage 14 – Forfait escapade à Le Grande Allée Hôtel & Suites – valeur 300 \$ + carte cadeau valeur 100 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	14 octobre 2016  10 h 15
11 novembre 2015 10 h 15	Tirage 15 – Mexique, Los Cabos, , 8 jrs / 7 nts – Riu Santa Fe - Formule tout inclus – valeur 2 000 \$  Tirage 16 – Forfait escapade à L'Hôtel Acadia – valeur 300 \$ + carte cadeau valeur 100 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	11 novembre 2016  10 h 15

<p>9 décembre 2015</p> <p>10 h 15</p>	<p>Tirage 17 – Bahamas, 8 jrs / 7 nts – Memories Grand Bahamas - Formule Tout inclus – valeur 2 500 \$</p> <p>Tirage 18 – Panama 8 jrs / 7 nts – Royal Decameron Golf et Beach –Formule tout inclus - valeur 2 300 \$</p> <p>Tirage 19 – Forfait escapade à L’Oasis de l’Île – valeur 300 \$ + carte cadeau valeur 100 \$</p> <p>Tirage 20 – Forfait escapade au Château Bromont – valeur 300 \$ + carte cadeau valeur 100 \$</p>	<p>Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1</p>	<p>9 décembre 2016</p> <p>10 h 15</p>
---------------------------------------	---	---	---------------------------------------

14. Les prix doivent être réclamés aux bureaux de la Fondation Sainte-Croix/Heriot, local 2434, 570 rue Heriot, Drummondville Qc J2B 1C1.
15. Le gagnant devra prendre les arrangements nécessaires auprès de Club Voyages Agathe Leclerc, détentrice d'un permis du Québec.  
Club Voyages Agathe  
Leclerc 1575 boulevard  
Saint-Joseph  
Drummondville Québec J2C 2G2  
Téléphone : (819) 477-8383 ou sans frais 1-800-661-5255
16. La destination du voyage peut être échangeable en crédit voyage auprès de Club Voyages Agathe Leclerc. Il est également possible de changer la destination du voyage, la date et la durée. Les coûts relatifs à ces changements seront cependant aux frais du gagnant ou de la gagnante. Certaines conditions s'appliquent.
17. Si un gagnant ne peut utiliser le prix tel quel, il dispose d'un an pour utiliser le crédit voyage qui y est associé, à partir de la date où il a remporté le voyage. La valeur du voyage est valide jusqu'à la date mentionnée sur le billet. Certaines taxes doivent être ajoutées au prix.
18. Les gagnants libèrent les organisateurs de la LOTO VOYAGE de la Fondation Sainte-Croix/Heriot de toute responsabilité associée à l'utilisation des prix.
19. Les gagnants de LOTO-VOYAGE consentent à ce que leur nom, leur photographie, image, voix, déclaration relative au prix et lieu de travail soient utilisés à des fins publicitaires, d'information ou de communication, sans autre contrepartie financière.
20. Chaque billet, au nombre de 550, donne le droit de gagner une seule fois un prix voyage. Par contre, les billets gagnants de forfaits escapades + carte cadeau seront remis dans la boîte pour les autres tirages.  
  
Par contre, un seul et même billet ne peut gagner qu'une seule fois dans un même mois.
21. Les assurances voyages sont sous la responsabilité des gagnants et elles sont fortement recommandées. Il est également de la responsabilité des gagnants de se munir des pièces d'identité telles qu'un passeport valide. Les gagnants doivent enfin s'assurer qu'ils ont les vaccins requis pour certaines destinations. De plus, certaines taxes locales peuvent être en sus et aux frais du gagnant.

22. Les voyages sont transférables au cours de l'année qui suit le tirage.

### **Conditions générales**

23. Selon les politiques de l'Agence du revenu du Canada, aucune partie du coût du billet de loterie ne constitue un don. Par conséquent, la Fondation Sainte-Croix/Heriot ne peut émettre de reçu pour déduction fiscale pour la vente d'un billet de tirage de LOTO-VOYAGE.
24. Tout conflit sera soumis au conseil d'administration qui demandera, si nécessaire, un avis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux afin de prendre une décision.
25. Les profits de LOTO-VOYAGE 2015 serviront au financement des priorités identifiées par le CSSS Drummond.
26. Pour obtenir des billets ou de l'information, vous pouvez communiquer avec la technicienne en comptabilité au 819-478-6467 poste 6.
27. Le participant à LOTO-VOYAGE 2015 de la Fondation Sainte-Croix/Heriot reconnaît avoir pris connaissance des règlements, en comprend les modalités et confirme son admissibilité.

## **Règlements Club voyages Agathe Leclerc**

### **Édition 2015**

#### **PRIX PRINCIPAUX**

Les voyages comprennent à moins d'indication contraire :

Le vol en classe économique ainsi que l'hébergement en occupation double (2 personnes par chambre).

Chacun des voyages est garanti pour le prix indiqué pour un mois suivant la date du tirage.

Le voyage dans sa description et sa valeur devra être effectué dans le mois suivant la date du tirage (excepté le voyage tiré au mois d'avril : Voyage dans l'sud avec Kaïn) sinon il devient automatiquement un crédit-voyage applicable sur tout achat de forfait vacances auprès des fournisseurs privilégiés de Club Voyages Agathe Leclerc.

Au-delà de délai mentionné ci-dessus, durant lequel CLUB VOYAGES AGATHE LECLERC garanti le tarif selon le prix indiqué plus haut, le gagnant pourra quand même effectuer le voyage, tel quel, en défrayant, s'il y a lieu, les coûts supplémentaires.

Tous les taxes et frais d'émissions de toutes sortes sont exclus et payables par les gagnants.

Toutes les assurances sont en sus, payables par les gagnants par contre les gagnants pourront se servir de leur crédit-voyage pour l'achat de leurs assurances.

Aucun certificat air miles ne sera accepté sur ces voyages, mais les gagnants pourront recevoir des milles de récompense s'ils détiennent une carte air miles.

Aucune des sommes devenant un crédit-voyage ne pourra être appliquée sur un dossier déjà existant chez Club Voyages Agathe Leclerc

Si toutefois l'hôtel n'était pas disponible lors de la réservation, le voyage devient automatiquement un crédit-voyage.

Le voyage doit être réservé chez Club Voyages Agathe Leclerc et SES PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS.

Aucun site web offrant un produit similaire ne sera retenu aux fins de réservation ou de comparaison de prix.

Tous les voyages devront être effectués dans les 12 mois suivant la date du tirage.

Chaque voyage n'est non monnayable, ni remboursable.

Le moment où le voyage sera effectué reste à la discrétion absolue du gagnant qui devra choisir sa date selon les disponibilités des grossistes et compagnies aériennes et hôtels au moment de la réservation.

Les crédits voyages pourront servir à payer des réservations « à la carte », mais un frais de dossier de 15% sera soustrait du crédit-voyage avant utilisation et les frais de réservation habituels s'appliqueront.

Le gagnant peut vendre son crédit-voyage à une tierce personne, toutefois les mêmes règlements s'appliqueront et la vente doit être approuvée par une lettre et présentée avec la lettre originale du gagnant lors de l'achat.

Aucun rabais ne sera accordé sur le prix du voyage choisi ou sur le crédit voyage.

La valeur indiquée des prix des voyages ne s'applique seulement que dans le cadre du présent tirage.

Non incluses dans les périodes de garantie du tarif :

Période des fêtes : 17 décembre 2015 au 10 janvier 2016

La semaine de relâche scolaire, du congé pascal et les 2 semaines du congé de la construction.

## **PRIX SECONDAIRES**

Les forfaits escapades avec Hôtellerie Champêtre doivent être pris tels quels durant l'année suivant le tirage et selon les disponibilités de l'hôtelier. La valeur de chaque forfait escapade est de 300\$ taxes et frais de services inclus.

Au total 10 escapades seront tirées.

\*Voir en annexes le détail des forfaits.

Des promotions en cours sont offertes aux gagnants lors de la réalisation du voyage (Coupons-rabais chez des marchands de la région).

Les heures d'ouverture de Club Voyages Agathe Leclerc sont :

Du lundi au mercredi de 9 h à 17 h 30, du jeudi au vendredi de 9 h à 21 h et le samedi de 9 h à 16 h.